ID: 039-213903289-20240709-2024_39328_25-DE

DEPARTEMENT DU JURA **COMMUNE DE MEUSSIA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2024-25

Séance du 9 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le mardi neuf juillet à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 2 juillet 2024 qui a été adressée par mail le 3 juillet 2024.

Présents: Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Bertrand MONOT, Yann PATULA, Sylvie LEFEBVRE Thierry JANIER-DUBRY (7)

Absent: Yann ROTA (1)

Excusée: Céline COLAS donne procuration à Sylvie LEFEBVRE (1)

Nombre de membres en exercice : 9 Date de convocation: 02/07/2024

Nombre de membres présents : 7 + 1 procuration Date de la publication en ligne : 16/07/2024

Secrétaire de séance : Bertrand MONOT

Objet : rétrocessions de parcelles intégrées dans la voirie

Lors du passage du géomètre pour les parcelles AB 165 et AB 164 pour l'indivision Cerutti-Gagea-Perodin, ces dernières ont été divisées pour faire apparaître trois nouvelles parcelles qui sont physiquement incluses dans la voirie communale et entretenues par la commune en tant que telles.

Il est nécessaire, après accord avec les propriétaires, que ces trois parcelles soient rétrocédées gratuitement à la commune par acte notarié.

A ce jour, après avoir recueilli l'accord de leurs propriétaires, les parcelles suivantes feront I'objet de rétrocession à la Commune par acte notarié passé en l'Etude Notariale Jurisnotaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentées :

- Accepte la rétrocession des parcelles cadastrées AB 752 (6 m2), AB 754 (6 m2) et AB 755 (7 m2) pour un total de 19 m2.
 - Intégre ces parcelles au domaine public communal
 - Dit que les frais d'actes sont à la charge de la Commune
 - Autorise Mme le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cefte affaire.

POUR: 8 voix

Ainsi délibéré le 9 juillet 2024, pour expédition conforme. Délibération 39328-2024-25 adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance, **Bertrand MONOT**

Le Maire, sabelle TISSOT





